

La formation des comédien.ne.s

Conseils généraux :

Nous emploierons le terme « Artiste Dramatique » comme terme générique.

En effet, dans les écoles publiques comme les conservatoires, les « **Artistes Dramatiques** » sont formé.e.s à **pouvoir travailler autant dans le théâtre qu'au cinéma, en voix off, pour le théâtre de rue, le théâtre forum, l'improvisation...**

ARTISTES DRAMATIQUES

Définition INSEE (dénomination officielle) :
Profession 354c : Artistes dramatiques : Artistes dirigeant ou interprétant, à l'aide de techniques d'expression gestuelle ou orale, des œuvres dramatiques dans le cadre d'un spectacle vivant ou audiovisuel.

Les artistes dramatiques se forment tout au long de leur vie, via des stages par exemple, et c'est dans ce cadre qu'ils vont éventuellement se spécialiser au cours de leur carrière.

Il n'y a pas UNE formation au métier d' « Artiste Dramatique », il y en a autant que d'artistes. Il n'y a pas UNE façon d'être « Artiste Dramatique », il y en a autant que d'artistes.

- 1- Ne soyez pas trop pressé.e.s**, prenez le temps de vous former, et de faire de l'art dramatique de façon intensive pour vous assurer que c'est votre objectif: faire de l'art dramatique son métier n'est pas faire du théâtre 3h par semaine.
- 2- Prenez le temps de vous informer sur le métier**, afin que votre rêve puissent rencontrer la réalité. Ce sont des métiers aux réalités méconnues et aux conditions de travail singulières: horaires décalés, rythme de travail irrégulier passant de périodes intensives en collectif à des périodes de recherche en solitaire, nécessité d'une certaine polyvalence, ...
- 3- Passer les concours des écoles supérieures a un coût. Ne les passez pas tous, choisissez !** Prenez connaissance des projets pédagogiques ! **Rares sont les élèves recruté.e.s à 18 ou 19 ans !**
- 4- Pour entrer dans ces écoles supérieures vous devez pouvoir justifier le plus souvent d'un an minimum de cours intensifs** et dans certaines **un parcours en conservatoire est obligatoire**. Attention, les parcours spécialité théâtre de l'éducation nationale et les études théâtrales à l'université ne sont pas reconnus comme cours intensifs.
- 5- Vérifiez dès que possible votre éligibilité aux classes égalités des chances.**

L'enseignement public du théâtre : les conservatoires

Dès le plus jeune âge, des parcours « découverte ». Et à partir de 15 ans, des « parcours études » certifiants ou diplômants.

Il y a 450 écoles classées (conservatoires) sur le territoire, dont une grande partie propose du théâtre :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers/Structures-d-enseignement-et-formation/Les-conservatoires-CRR-CRD-CRC-CRI>

Et les conservatoires municipaux de Paris :

<https://conservatoires.paris.fr/p/25-enseignements>

(Détails des enseignements par conservatoire très facile à télécharger en bas de page.)

AMÉNAGEMENTS D'HORAIRE :

Il existe plusieurs dispositifs et conventions avec les collèges et lycées, vous permettant de bénéficier d'horaires aménagés pour suivre un enseignement initial au conservatoire tout au long de votre scolarité :

- Les CHAT (*Classes Horaires Aménagés Théâtre*).
- Les S2TMD (*Sciences et Techniques du Théâtre de la Musique et de la Danse*).
- Les autres organisations à l'échelle de votre ville.

Contactez

le conservatoire de votre région

L'enseignement initial : compatible avec le lycée ou la scolarité

Suivant les cycles, vous suivrez une formation de 3h à 12h par semaine, au cours de laquelle vous pratiquerez l'art dramatique, et recevrez parallèlement une formation corporelle et vocale, qui vous permettra d'obtenir :

Une **Attestation de formation**
en premier cycle

Un **Brevet de formation théâtrale**
en fin de deuxième cycle

Un **Certificat d'études théâtrales**
en fin de troisième cycle

Au fil de ce parcours initial, vous acquérez toutes les connaissances et qualités nécessaires pour pratiquer l'art dramatique en artiste amateur éclairé.e, et si vous souhaitez tenter l'aventure professionnelle, vous y suivrez une formation plus intense afin d'aller vers les métiers du théâtre.

Devenir comédien.ne: l'enseignement spécialisé dès 17 ans

(Éventuellement couplé avec des parcours universitaires ou d'apprentissage – *Beaucoup de conservatoires ont des parcours permettant de valider des licences ou des master parallèlement*).

Il n'est pas nécessaire d'avoir le bac pour suivre un parcours d'étude de théâtre.

Les parcours DNET, CPES, ou classes PRÉPA ÉGALITÉ DES CHANCES sont accessibles à toutes ! Dans la plupart des ÉCOLES SUPÉRIEURES, des dérogations sont possibles.

<p>OBTENIR UN DNET</p> <p><i>Diplôme National d'études théâtrales</i></p> <p>16h/hebdo. mini Sur concours</p> <p>Compatible avec parcours en FAC</p>	<p>ENTRER en CPES</p> <p><i>Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur</i></p> <p>16h/hebdo. mini Sur concours</p> <p>Statut étudiant</p>	<p>PRÉPA ÉGALITÉ DES CHANCES</p> <p><i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur</i></p> <p>16h/hebdo. Mini. Sur concours ou entretien.</p> <p>Sous condition de ressources. Statut étudiant</p>	<p>OBTENIR un DNSPC en ÉCOLE SUPÉRIEURE DE THÉÂTRE</p> <p><i>Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien</i></p> <p>Sur concours A partir de 18 ans</p> <p>Statut étudiant</p>
--	--	---	---

IL EXISTE AUSSI D'AUTRES PARCOURS
Les jeunes troupes, l'alternance, les contrats de professionnalisation....
(Lien vers liste téléchargeable en fin de document)

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DE THÉÂTRE

12 écoles délivrent le DNSPC : Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.ne de niveau VI (Bac +3): <https://www.jeune-theatre-national.com/12-ecoles>

Conservatoire National d'Art Dramatique (CNSAD-PSL) – Paris

École Supérieure du Théâtre National de Strasbourg (École du TNS) – Strasbourg

École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) – Lyon

École du Théâtre National de Bretagne (Ecole du TNB) – Rennes

École Nationale Supérieure d'Art Dramatique (ENSAD – Montpellier)

École de la Comédie de Saint-Étienne

École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille (ERACM)

École Supérieure d'Art Dramatique de la Ville de Paris (ESAD)

École du Nord - École Professionnelle Supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais (Lille)

École Supérieure de théâtre de l'Union (Limoges)

École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (ESTBA)

Studio l'ESCA - École Supérieure de comédiens par l'alternance – Asnières

La plupart de ces écoles proposent des dispositifs d'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme.

Des liens pour vous aider

Vers le manuel de la fondation Culture et Diversité publiée qui informe sur les conditions d'entrées et les projets pédagogiques des écoles supérieures :

https://data.over-blog-kiwi.com/6/83/45/52/20230106/ob_0df1c1_petit-manuel-des-ecoles-superieures-d.pdf

Vers la liste et les sites internet des conservatoires qui vous proposent :

Un parcours CPES,

Une Prépa égalité des chances,

Un parcours vers le DNET,

Un Cycle spécialisé sans statut étudiant (16h mini hebdomadaires)

et LES AUTRES PARCOURS possibles : alternance par exemple...

<http://www.anpad.fr/6880-2/>

Vers des conseils sur l'orientation dans les métiers du spectacle :

<https://www.fondationcultureetdiversite.org/je-moriente>

Vers une enquête sensible sur l'insertion des jeunes artistes dramatiques de Cécile Backès à travers laquelle, on peut voir que les écoles supérieures ne sont pas le seul accès au métier de comédiens et aux métiers du théâtre et du spectacle vivant en général.

<https://www.asso-acdn.fr/enquete-sensible-sur-linsertion-des-jeunes-artistes-dramatiques/>

NOTA : Certaines écoles supérieures proposent d'autres formations aux métiers du théâtre :

École du TNS : scénographie – costumes / régie - création / mise en scène / dramaturgie.

ENSATT : écriture dramatique / mise en scène / costumes (atelier, conception) / lumière (conception) / scénographie / son (conception) / direction technique / administration

École du Nord : parcours auteurs-aatrices

...Etc...

Date de mise à jour : Juillet 2023